

COMMUNE DE PHILIPPEVILLE

ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Arrêté du Gouvernement Wallon portant exécution du décret du 31 mai 2007 relatif à la participation du public en matière d'environnement.

Concernes la demande de Monsieur BARBIER Hervé, Rue Carrière Robert 46 à 5600 Samart en vue d'obtenir le permis unique pour l'extension de l'exploitation agricole existante (80000 poulets de chair et 209 bovins dont 168 âgés de plus de 6 mois) par : -la construction et l'exploitation d'un auvent (dimensions : 30,54m x 2,01m), de deux poulaillers (dimensions : 42,40m x 13,10m) servant au total à l'hébergement de 13000 volailles sur paille avec parcours extérieur de 1,30ha, de deux locaux techniques (dimensions : 3,20m x 3,60m), de quatre silos tour pour aliments secs (trois de 8t et un de 12t), de deux citernes de récolte des eaux de nettoyage des poulaillers de 20m³ et d'une citerne à gaz aérienne de 1.000L.

- le maintien en activité de l'exploitation bovine existante (209 bovins dont 168 âgés de plus de 6 mois) sis Carrière-Robert(SAM), 46 à 5600 Samart, cadastré Division 14, section B n°64L4- 64R2- 64S2- 64C4- 64V3- 64F4.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale à partir du 12/03/2019

| Date d'affichage de la demande | Date d'ouverture de l'enquête | Lieu, date et heure de clôture de l'enquête | Les observations écrites peuvent être adressées à : |
|--------------------------------|-------------------------------|--|---|
| 07/03/2019 | 12/03/2019 | Administration Communale de Philippeville – Place d'Armes 12 – 5600 Philippeville – Salle du Conseil le 02/04/2019 à 10h00 | Collège Communal, Place d'Armes 12 à 5600 Philippeville |

Le Bourgmestre,

Porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service (de 9h à 12h et le mardi après-midi sur rendez-vous).

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 15h30 ou le samedi matin (9h30 à 12h), la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du Service urbanisme 071/66.00.77.- Mme Ann HANCART - Conseiller en aménagement du territoire et urbanisme.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, des agents communaux, du fonctionnaire technique (Monsieur VANDERWEGEN, avenue Reine Astrid, 39 - 5000 NAMUR - Tél. : 081/71 53 00) et du fonctionnaire délégué (Monsieur TOURNAY, Place Léopold, 3 - 5000 NAMUR - Tél. : 081/24 61 11).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Collège communal.

A Philippeville, le 07/03/2019

Le Bourgmestre
A. DE MARTIN